L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 9 FEVRIER 1883.

Spectacles, bals, &c.

THEATRE ST-CHARLES

de BIDWELL

SAMEDI, 9 Fév.—ANNIE PIXLEY.

Matinée à 12 M. Le soir à 8.

ZARA.

9 fév—1f

GRAND OPERA-HOUSE.

Samedi, 9 fév—Deux dernières représentations de

FANNY DAVENPORT

Dans le rôle de

FEDORA,

Matinée à 12 M. Le soir à 8.

9 fév—1f

ACADEMIE DE MUSIQUE

DE BIDWELL,

SAMEDI, 9 Fév—Deux dernières représentations de

LIZZIE EVANS.

Matinée à 12 M. Le soir à 8.

"DEW DROP."

9fév—1f

GRAND OPERA-HOUSE.

Rue du Canal, entre Dauphine et Bourgogne.

D. BIDWELL..........................Directeur

POUR UNE SEMAINE,

Commençant Dimanche, 10 Février.

MATINEES JEUDI ET SAMEDI.

Engagement spécial du

J. H. Haverly's Silver King Company

Grande reproduction du mélo-drame

THE SILVER KING,

Le succès de tous les succès

Représenté pour la première fois au PRINCESS THEATRE de Londres, le 16 novembre 1882, et continue encore à faire recettes. Le plus grand nombre de représentations consécutives au WALLACK'S N. Y. THEATRE. Distribution complète. La double scène. Revel. Grand lieu. Et la musique

Dimanche, 17 fév—AUGUSTIN DALY'S NEW YORK DRAMATIC COMPANY.

9 fév—

THEATRE ST-CHARLES

DE BIDWELL.

UNE SEMAINE SEULEMENT.

Commençant Dimanche, 10 Février.

MATINEES MARDI ET SAMEDI.

M. B. LEAVITT'S

United Gigantean Minstrels

Conduit par le Roi Momus, le seul original, et d'une renommée universelle,

COOL BURGESS,

Et le favori de la Nouvelle-Orléans, DICK PARKER, et trente autres Minstrels célèbres, qui paraîtront dans un grand Festival de Minstrels.

Dimanche, 17 Fév.—Le fameux drame de Bartley Campbell, intitulé THE WHITE SLAVE.

3 fév—

ACADEMIE DE MUSIQUE

DE BIDWELL.

Engagement des Favoris Universels

BAKER ET FARRON,

Commençant Dimanche soir, 10 fév, Matinées Mercredi et Samedi. Dimanche, Lundi, Mardi et Mercredi Soirs et Mercredi en Matinée.

Première fois en cette ville de leur dernier succès de New York, la Comédie-Bouffe en trois actes, intitulée:

The Government House,

Jeudi, Vendredi et Samedi Soirs et Samedi en Matinée.

CHRIS AND LENA.

Dimanche, 17 fév—MLLE RHEA.

9 fév—

PAVILLON FARANTA,

Coin des rues Bourbon et Orléans.

Nouveau Pavillon à deux mâts centraux! Nouveau programme! Tout nouveau!

Le meilleur lieu d'amusement à Dix Sous en ville.

Le meilleur Orchestre à la Nouvelle-Orléans!

Première apparition du merveilleux magicien et ventriloque

CLEVER CARROLL.

L'original CHARLEY HOWARD, le vieux comédien nègre. Miss CORA FLEURY, la Langtry américaine sur le trapèze. Miss MARIE DEARING avec OLIVER.

Spectacle tous les soirs et en Matinée les Dimanches, Lundis et Samedis.—Entrée, 10 sous.

3 fév—

GRAND BAL PARE

—DONNÉ PAR LA—

SOCIETE FRANÇAISE

de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

—A LA—

SALLE DE L'OPERA,

LE SAMEDI 23 FEV. 1884.

PRIX DU BILLET..........................$1.00

Pour les demandes d'invitations de dames, s'adresser à la Direction qui s'assemble à l'Asile tous les Lundis et Vendredis, à 7 heures du soir.

Par ordre du Président, ANT. CARRIÈRE.

L. SIMON, Secrétaire. 2fév—

NOUVEAU JOCKEY CLUB

DE LA

LOUISIANE.

COURSES D'HIVER.

Le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI

De chaque semaine jusqu'au 1er avril 1884.

Les courses commenceront à ((3) trois heures et demie de l'après-midi. En cas de renvoi pour cause de mauvais temps, une banderole sera hissée au-dessus de la salle de billards "Crescent Hall", au coin des rues Canal et St Charles.

Insignes d'un jour, dites "quarter stretch" $1 50

Entrée à la grande tribune..........................1 00

Billet de dames.......................... 50

Entrée au champ de courses, par toutes les portes.......................... 50

Aucune dame ne sera admise à la grande tribune sans être accompagnée d'un monsieur.

Les insignes dits "Quarter Stretch" donneront aux porteurs accès à toutes les parties de la piste et du champ.

Les billets d'entrée à la tribune ne donnent pas droit aux mêmes privilèges que les "Quarter-Stretch".

Les membres ont droit à l'entrée gratuite des dames qu'ils accompagneront.

Il est positivement interdit de fumer sur la tribune des dames.

Tous les véhicules entreront par la porte du chemin de Gentilly.

Les chars des chemins de fer "City" et "Orleans" s'arrêteront aux Fair Grounds mêmes et déposeront leurs passagers derrière la grande tribune, à la toucher.

R. W. Simmons, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

27 déc—

JOLIES MODES.

Mme C. SAMSON

150, RUE DU CANAL, 150

Le premier SALON DE MODES de la ville.

La plus vaste assortiment des dernières modes. Prix réduits.

16déc—

RICHARD FROTSCHER,

MARCHAND DE GRAINES,

15 & 17 rue Dumaine, N.-O., Lne.,

MON fonds de GRAINES est le plus vaste au Sud; j'y appelle l'attention de tous ceux qui veulent des GRAINES pour PLANT FRAICHES et de PREMIÈRE QUALITÉ. POMMES DE TERRE pour plant, une spécialité. Ordres promptement sollicités. Mon manuel des jardins de 1884 est envoyé FRANCO à tous les demandants. Toutes communications promptement considérées. 30 janv—1m.

PHARMACIE ANGELL.

Importation et vente de Médicaments Français, anglais et allemands, de Livres, de Vitrines, etc.—Prix de New York.

152 et 155 rue Julia.

26mai—1an

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Gustave Manuel vs. Pierre Samorini.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9975.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 9 février 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, sujette à la servitude ou au droit d'habitation ci-après décrits, si le même existe, mais sans garantie, à savoir:

La moitié indivise d'un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec une moitié indivise de toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voirs, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Galvez, Gravier et Miro, le dit îlet étant désigné par le numéro quarante-cinq sur un plan général dressé par Joseph Pilié, ancien voyer, déposé en l'étude de David L McCay, ancien notaire en cette ville; le dit morceau ou portion de terre mesure quarante-six pieds quatre pouces et quatre lignes de face sur la rue Miro sur une profondeur de cent trente-deux pieds trois pouces et cinq lignes; la dite portion de terre est composée de tout le terrain numéro quatorze et de la moitié du terrain adjacent, désigné par le numéro treize d'après le plan ci-dessus mentionné par Joseph Pilié, voyer.

Etant la même propriété que le dit Pierre Samorini a acquise par achat de Sylvan Fargean, par acte passé pardevant John L. Lareache, un des notaires de cette ville, le 26ème jour d'août 1882, enregistré au bureau des Aliénations de cette ville et paroisse, dans le livre 115, folio 683.

Sujet à une servitude en faveur de Pierre Antoine et femme, anciens propriétaires de la dite propriété, comme il appert par acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 5me jour de mars 1875, dans lequel acte ils ont retenu le droit d'occuper une chambre dans les dites dépendances le terme de leur vie durant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

9 janv—9,16,23,30—6,9 fév

Mrs Mary Dunlap Pendleton vs Robert L. Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8518—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, le 5 mars 1884, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux certains lots de terre se trouvant dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, dans l'îlet (No 28) numéro vingt huit, borné par les rues Carondelet, Bacchus, Peniston et Amélia. Lesdits lots se touchent et mesurant chacun vingt-neuf pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent vingt-trois pieds deux pouces et par les profondeurs suivantes dans le fond: Le lot numéro un qui forme l'encoignure Carondelet et Peniston vingt huit pieds neuf pouces et une ligne et le lot numéro deux vingt neuf pieds neuf pouces et cinq lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent. Acquis par le défendeur de Robert W. Rayne, conformément à un acte passé pardevant James Graham, notaire, le 22 août 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

2 fév—2,9,16,23, fév,1,5 mars.

L. Lacassagne vs Auguste Hantz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,382. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, 9 février, 1884, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A l'habitation sucrière du défendeur, située sur le Chemin de Gentilly, à la Station de Lee en cette paroisse;

Un moulin à sucre avec les installations, portes de cannes et de bagasse, sept mulets et deux chevaux, deux charrettes à cannes, cinq charrues, deux herses, une herse, harnais, pioches, houes, couteaux à cannes et autres petits articles et ustensiles servant sur la dite propriété, et environ deux cents cordes de bois, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

29jan—29 fév 5 9

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Basile Cier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9868.—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Basile Cier, administratrice et tutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

9 fév—9 13 17

Succession de Mary Short.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4,169—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Patrick Short, exécuteur testamentaire de la succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

9fév—9,13,17

Succession de George W. Collins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8659—Division A—Attendu que F. S. Wills, Jr., administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George W. Collins, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

31 jan—31 5 9fév

Succession de Henry W. Staub.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,484—Division B.—Attendu que Mme veuve Caroline Staub a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry W. Staub, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

31janv—31, 5 9 fév

Succession de Thomas Littleton Lyon

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8242—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présenté par Frank N. Butler, exécuteur testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

5 fév—5,9,14

Romain & Otis vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — Division A.—No 8318 — Avis est par le présent donné aux créanciers de Romain & Otis et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par N. J. Otis, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

31 janv—31—5,9 fév

Charles H. Reed vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6,789.—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles H. Reed, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

1er fév—1,5,9

Avis aux créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans. Division C—No 10,468.

Wilhelmina Jackson contre ses créanciers.

ORDRE DE COUR.

QU'UNE assemblée des créanciers de la pétitionnaire, Wilhelmina Jackson, soit convoquée et ait lieu pardevant Frederick Adolph, notaire JEUDI, 28 février 1884, à 11 heures du matin, à l'effet de prendre en considération l'application de la pétitionnaire pour un atermoiement et que Branch K. Miller, avocat, soit désigné pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre les biens et la personne de Wilhelmina Jackson soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 janvier 1884.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

3fév—3, 9, 16, 25, 28

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS,

Division E.—No 10,070.

MARIE GOARRE, épouse de PIERRE SALOY, vs son Epoux.

JE certifie ici, que le 18me jour de janvier 1884, jugement a été rendu en cette cour, dans l'affaire ci-après mentionnée, dans le langage et avec les chiffres suivants:

No 10,070.—Marie Goarre, épouse de Pierre Saloy, vs son époux.

Sur motion de J. L. Tissot, avocat de la demanderesse, en admettant à la cour la preuve voulue de sa preuve, et sur les lois et les témoignages étant en sa faveur: il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut ici enregistré le 2 janvier 1884, soit maintenant confirmé; et, en conséquence, qu'il y ait jugement rendu en faveur de la demanderesse, Marie Goarre, et contre le défendeur Pierre Saloy, son époux, décrétant une séparation de biens entre la dite demanderesse et son dit époux, et la dissolution de la communauté de gains et d'acquets ci-devant existante entre eux.

Il est de plus ordonné que la demanderesse recoive du défendeur la somme de $400 avec intérêt légal du moment de la demande judiciaire jusqu'à parfait paiement, et les frais du procès avec privilège et hypothèque, comme le pourvoit la loi.

Jugement rendu le 18 janvier 1884.

Jugement signé le 24 janvier 1884.

Signé, HENRY L. LAZARUS, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 28me jour de janvier, An de Notre Seigneur le Mil-Huit Cent-Quatre-Vingt-Quatrième.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

1er fév—1,2,9

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Succession d'Armantine Courcelle, veuve de Lucien Adam,

Maison à deux corps de logis, rue Robertson Nos 199 et 201, près du marché Tremé.

Un bon des Etats-Unis de $1000 portant 4 pour cent d'intérêt.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 23 févri r 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 janvier 1885, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Robertson, St-Philippe, Dumaine et Claiborne, lequel lot de terre mesure 37 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Robertson sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et 37 pieds 9 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une maison double briquetée entre poteaux et couverte en ardoises, ayant huit chambres dont deux dans la mansarde; une cuisine haute en bois couverte en ardoises, de quatre chambres, avec galerie sur la façade, deux citernes, puit, lieux d'aisance, cour carrelée, etc, etc.

Le tout divisé en deux locations et loué $28 par mois.

Voir le plan exposé à la Bourse.

Aussi—Un bond des Etats-Unis de $1000 portant 4 pour cent d'intérêt.

Conditions—Pour le bond comptant, et pour la propriété, un tiers comptant ou davantage à l'option de l'acquéreur, et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente.

L'acte de vente se passera devant Octave de Armas, notaire, et contiendra la clause de 5 pour cent honoraire d'avocat et transfert de la police d'assurance au porteur des billets.

Les taxes dues et exigibles en 1884 seront assumées et payées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix d'adjudication pour garantir la vente.

20 jan—20 26—fev 2 9 16 23.

PAR J. V. GOURDAIN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence désirable pour famille, rue des Champs-Elysées, 55, entre Royale et Chartres.

Succession de William Hannon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, No 9527.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, No 56 rue Royale—SAMEDI, le 9 février 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant en place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, actuellement en congé autorisé, en date du 31 décembre 1883, —il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, appartenant à ladite succession, à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Royale, Marigny et Chartres, désigné comme le terrain No 23 et mesurant, au pied américain, 35 pieds 8 pouces et 3 lignes de façade rue des Champs-Elysées, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, ayant 4 chambres, 2 cabinets, une grande chambre à l'arrière plan servant de cuisine, citerne, lieux d'aisance et auvent.

Conditions: comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix d'adjudication. Il fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux, sur le prix d'adjudication.

L'acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, 30 rue Carondelet, aux frais de l'acquéreur.

5 janv—5,12,19,26—fév 2,9

PAR HOEY & O'CONNOR.

Maison de Résidence et Magasin en briques, No 14 rue St Philippe. Près du Marché Français.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 23 février 1884, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, la maison de résidence et magasin en briques à trois étages, dans le carré borné par les rues St Philippe, Dumaine, Decatur et Chartres. Le terrain mesure 25 pieds 2 pouces 2 lignes de façade rue St Philippe, environ 23 pieds 10 pouces et 2 lignes à l'arrière sur environ 129 pieds de profondeur, arrangée pour le commerce et comme maison de résidence, et à cause de sa situation près du marché français aux légumes et de l'embarcadère des navires étrangers, cette maison sera toujours bien louée.

Conditions: Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent pa an, et toutes les clauses de sécurité, les taxes assumées payables en 1884, et un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Marcel T. Ducros, notaire, 138 rue Gravier.

9 fév—9,10,16,17,22,23.

MAGASINS RUE DECATUR,

entre Toulouse et St-Louis.

Maison de résidence, 74 rue St-Pierre, entre Royale et Bourbon.

A l'encan, à crédit, à longue échéance.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 9 février 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan—

1° La maison en briques à deux étages, No 74 rue St-Pierre, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Pierre, Toulouse, Royale et Bourbon. Le terrain désigné par le No 22 et mesurant 30 pieds de façade rue St-Pierre sur 120 de profondeur. Une maison très désirable comme location et à cause de sa proximité du centre des affaires du 2me district, pouvant toujours être louée avantageusement.

2° Les deux magasins en briques à quatre étages Nos 121 et 123 rue Decatur dans le carré borné par les rues Decatur, Chartres, St-Louis et Toulouse. Le magasin 121 Decatur mesure 20 pieds 4 pouces de façade, 25 pieds 7 pouces 4 lignes de largeur au fond, sur 149 pieds 7 lignes de profondeur. Il est maintenant occupé par MM. F. Duffour & Co.

Le magasin No 123 rue Decatur, mesurant 19 pieds 9 pouces et 4 lignes de face sur une profondeur de 149 pieds et 7 lignes; il est maintenant occupé par MM. Flash, Preston & Co.

Ces magasins sont admirablement situés pour les négociants en sucres et en mélasses; et le commerce de la Basse Louisiane et du Texas. Ils font face à la raffinerie, tout à près des hangars à sucre, de la plateforme de Morgan et des vapeurs de la ligne Cromwell.

Conditions—Un quart ou plus comptant, à l'option des acquéreurs; le reste à un crédit de un et deux ans, à partir du jour de la vente, avec un intérêt de six pour cent seulement, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.

26 jan—26—fév2 3 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence-cottage, agréable, rue Constance.

Vente pour effectuer un partage.

Dans l'affaire de Mme Louisa Schantz et als vs John Schantz.

No 9796—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet — SAMEDI, 9 février 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Righter, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 17 décembre 1883, il sera vendu, à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 51, borné par les rues Troisième, Quatrième, Laurel et Live Oak et désigné par le No 15; ledit lot mesure 28 pieds de face à la rue Constance, sur une profondeur de 117 pieds, entre lignes parallèles, au pied américain. Les améliorations comprennent une résidence-cottage ayant 3 chambres et une cuisine.

Conditions—La moitié comptant, le reste à un an en billet garanti par hypothèque, &c, et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Benjamin Ory, notaire.

10 jan—10 19 26—fév 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage avec terrain touchant, sur la rue Annonciation, près la Place Clay.

Succession de Stephen Boyd, No 9981, et de sa femme Mme Caroline H. Boyd, No 10,395.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR,—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 1er mars 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Divisions C et E, en date du 28 janvier 1884, il sera vendu, à l'encan, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Première et Deuxième, désignés par les lots Nos 19 et 20, se touchant, et mesurant chacun 25 pieds 4 pouces de face à la rue Annonciation, et la même largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes: le lot No 19 ayant 126 pieds 2 lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Deuxième, par 125 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du côté du lot No 20; et le lot No 20 mesure 125 pieds 7 pouces et 1 ligne du côté du lot No 19 et 125 pieds 2 pouces sur la ligne du côté du lot No 21. Les améliorations du lot No 20 consistent en un cottage en bois à un étage; le lot No 19 est un terrain nu. L'emplacement est très désirable pour résidence, étant près de la "Place Clay".

Conditions de la vente—Comptant; et l'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent du montant de son adjudication au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Samuel Flower, notaire, No 60 rue Carondelet.

29 janv—29—fév 2,9 16,23—1er mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété cottage à Alger.

Succession de Patrick James Courtney.

No 10,328.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 janvier 1884, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, (Alger), dans l'îlet borné par les rues Vallette, Peters, Olivier et Delaronde, mesurant 26 pieds 1 pouce de face à la rue Vallette sur une profondeur de 83 pieds 8 pouces entre lignes parallèles. La bâtisse est connue par le No 37 de la rue Vallette.

Conditions—comptant. L'acquéreur aura à déposer 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave DeArmas, notaire.

27 janv—2,9,16,23 fév—1er mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente de propriétés améliorées et de terrains nus. Comprenant des emplacements pour résidences ou pour magasins. Dans le Premier, Second, Troisième et Quatrième Districts.

Emplacements pour commerce ou pour manufactures avec devanture sur le fleuve, près du dépôt du New Orleans & North Eastern Railroad.

Actions, Billets, Réclamations, &c.

Dans l'affaire de C. Sporl et J. J. Sporl, individuellement et comme associés de la maison C. Sporl vs Leurs créanciers.

No 9507—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR GIRARDEY & MACON,—C. E. Girardey, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 15 mars 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 décembre 1883, et rendu dans la susdite affaire, les propriétés suivantes, des actions, réclamations, etc, à savoir:

PREMIER ET QUATRIÈME DISTRICTS.

1° UN CERTAIN TERRAIN avec les bâtisses qui s'y trouvent, etc, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Quatrième, St Patrick et St Denis désigné par la lettre A, sur un plan de A. De Armas, daté janvier 1884, mesurant 30 pieds de face à la rue Troisième sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et de façade à la rue St Patrick, dont elle forme le coin (Registre No 111, page 886); sur le terrain se trouve une jolie résidence cottage en bois ayant une cuisine en bois à deux étages désignées par le No 322 rue Troisième et louée à raison de $24 par mois.

2° LE TERRAIN NU attenant à celui ci-dessus décrit dans l'îlet borné par les rues Troisième, Quatrième, St-Patrick et St-Denis, désigné par la lettre B sur un plan de A. de Armas, en date du — janvier 1884, mesurant 27 pieds de face à la rue Troisième sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, registre 111, page 886 et numéro municipal 320.

3° TROIS CERTAINS TERRAINS avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Tchoupitoulas, Calliope et Gaiennié, désignés par les Nos 1, 2 et 3, sur un plan de J. Pilié, en date du 10 avril 1841; le lot No 1 mesurant 86 pieds 3 pouces de face à la rue Calliope, 18 pieds de face à la rue Annonciation dont cette rue forme le coin, 54 pieds 6 pouces 6 lignes dans le fond et 100 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 2.

Le lot No 2 mesure 25 pieds de face à la rue Annonciation, 27 pieds de largeur dans le fond, 100 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 1 et 110 pieds 5 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot No 3.

Le lot No 3 mesure 25 pieds de face à la rue Annonciation, 14 pieds 2 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, 100 pieds 5 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot No 2, 87 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 4, et 31 pieds dans le fond sur la ligne du lot No 8 et un cour allée de 5 pieds de large pour l'usage en commun des lots 3, 4, 5 et 7; registre 110, page 999; loué à raison de $41 par mois. Ce lot est vis-à-vis du McGinnis Cotton Mill, ayant des devantures sur les rues Annonciation et Calliope, pavé en blocs de granit carrés. Les améliorations sont désignées par le No 48 Annonciation et comprennent une vaste résidence cottage et une cuisine en briques à deux étages rue Calliope.

4° Un terrain avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Pearl, Calliope et Delord, désigné par le No 6, sur un plan de C. F. Zimmel, en date du 6 nov. 1834, et mesurant 21 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas sur 93 pieds 5 pouces de profondeur et 18 pieds 6 pouces ou plus de largeur dans le fond Reg. 111, p. 918.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, désigné par le No 244 rue Tchoupitoulas; loué à $20 par mois. Ce magasin est près du marché Ste Marie et les plus grands établissements industriels du Premier District.

5° UN TERRAIN avec les bâtisses, &c., qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Lafayette, Dryades et Remparts, désigné comme lot No 3 sur un plan de G. T. Dunbar, en date du 10 mars 1848, et mesurant 16 pieds 8 lignes de face à la rue South Poydras, 16 pieds 8 lignes plus ou moins sur la ligne du fond sur 62 pieds de profondeur. Registre 111, page 343.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à deux étages, désigné par le No 236 South Poydras St. Ce magasin est vis-à-vis du marché Poydras et loué à $20 par mois.

6° UN TERRAIN avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues Thalia, Melpomène, Willow et Claiborne, désigné par le No 6, sur un plan de Hedin, et mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Thalia sur 112 pieds de profondeur. Registre 110. Page 976. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage No 446, rue Thalia.

SECOND DISTRICT.

7° UN TERRAIN avec bâtisses etc., qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Orléans, Roman et Prieur, mesurant 34 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue St Pierre, 35 pieds 4 pouces 6 lignes sur la ligne du lot sur la rue Roman et 60 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne vers la rue Prieur et désigné par la lettre B sur un plan de A. De Armas, en date du 15 février 1873. Reg. 109, P. 918.

Les améliorations comprennent une résidence cottage à deux corps de logis désignée par le No 325 rue St-Pierre.

8° UN TERRAIN avec bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Roman et Prieur. Ce terrain forme le coin des rues Dumaine et Roman, désigné par la lettre A, sur un plan de A. De Armas, en date de janvier 1884, et mesure 48 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Dumaine, 36 pieds de profondeur et de façade à la rue Roman, sur une profondeur de 35 pieds 8 lignes sur une première ligne vers la rue Prieur, et 24 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la seconde ligne, et 27 pieds 8 lignes sur la ligne du fond.—Reg. 110 p. 976. Les améliorations sont désignées par le No 317 rue Dumaine et comprennent une résidence cottage en bois à deux corps de logis, recouverte en ardoises et convenable pour une grocerie, louée à $17 par mois

9° UN TERRAIN avec les bâtisses, &c. qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Roman, Prieur, Dumaine et St-Philippe, désigné par la lettre B sur un plan de A. DeArmas, daté janvier 1884 et mesurant 42 pieds de face à la rue Roman sur 36 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur. Reg 110, p. 976.

Les améliorations sont désignées par le No 160 rue Roman et comprennent un cottage, recouvert en ardoises.

TROISIÈME DISTRICT.

10° UN TERRAIN avec bâtisses, etc., qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues Roman, Derbigny, Esplanade et Kerlerec, désigné par le No 7 et mesure 31 pieds 5 lignes de face à la rue Roman sur 100 pieds de profondeur. Reg. 111, page 830. Les améliorations comprennent un cottage recouvert, bâti à deux corps de logis, désigné par le No 263 rue Nord Roman, loué $15.

11° UN TERRAIN avec bâtisses, etc., qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues Broad, Dorgenois, Columbus et Laharpe, mesurant 50 pieds de face à la rue Broad sur 150 pieds ou plus de profondeur. Registre 110. Page 877. Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages recouverts en ardoises.

12° UN TERRAIN avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Peters, Chartres, St-Ferdinand et Montégut, mesurant 23 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 96 pieds sur la ligne vers la rue Montégut, 96 pieds 5 pouces de profondeur sur l'autre ligne latérale vers la rue St Ferdinand, ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds dans le fond du dit lot. Reg. 92, page 269. Les améliorations sont désignées par le No 134 North Peters St. C'est un café situé près du dépôt de passagers du Northeastern, New Orleans & Cincinnati Railroad, les Presses de la Fort. Loué à $35 par mois.

13° UN TERRAIN, avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, ensemble avec une presse pour la mise en boite, etc., dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Royale, Montégut et Clouet, désigné par la lettre A sur un plan de A. De Armas, daté janvier 1884, mesurant 101 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Dauphine, 192 pieds sur la ligne latérale plus près de la rue Montégut, 159 pieds 10 pouces et 3 lignes sur la première ligne plus près de la rue Clouet, puis s'étendant à angle droit vers la rue Montégut, 23 pieds 5 pouces et 2 lignes, puis s'étendant à angle droit vers la rue Royale sur une seconde profondeur de 32 pieds, et 77 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond. Reg. 104, P. 643.

Cette propriété est désignée par le No 676 rue Dauphine. Les améliorations sont solidement construites en briques et convenables pour piquerie. La propriété vendue sujette à un bail à E. Sharpe, à raison de $600 par an jusqu'au 1er octobre 1884 avec privilège de le renouveler pour deux années de plus aux mêmes conditions.

14° UN TERRAIN avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues Royale, Dauphine, Montégut et Clouet, désigné par la lettre C, sur un plan de A. De Armas, en janvier 1884, mesurant 46 pieds 11 pouces 4 lignes de façade sur la rue Royale sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes. Registre 104, P. 643.

Les améliorations sont désignées par le No 625 de la rue Royale, et consistant en une jolie bâtisse en bois à deux étages, anciennement la résidence du Col. P. B. O'Brien, louée à raison de $43 par mois.

15° UN TERRAIN nu dans l'îlet borné par les rues Royale, Dauphine, Montégut et Clouet, désigné par la lettre B, sur un plan de A. De Armas, en janvier 1884, mesurant 31 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Registre 104, Page 643, et désigné par le No 627 de la rue Royale.

16° UN TERRAIN avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Montégut, Clouet, Royale et Dauphine, désigné par la lettre E sur un plan de A. De Armas, en date de janvier 1884, mesurant 32 pieds de face à la rue Montégut sur une profondeur de 108 pieds 6 pouces et 4 lignes. Registre 104, page 643. Les améliorations sont connues par le numéro 67 rue Montégut et consistent en un cottage en bois à deux corps de logis. Loué à raison de $20 par mois.

17° UN TERRAIN, dans l'îlet borné par les rues Montégut, Clouet, Royale et Dauphine, désigné par la lettre D sur un plan de A. De Armas, en date de janvier 1884, mesurant 32 pieds de face à la rue Montégut sur une profondeur de 108 pieds 6 pouces et 4 lignes, registre 104, p. 643; il porte le numéro municipal 65 rue Montégut.

18° UN TERRAIN avec les améliorations qui s'y trouvent, etc, dans l'îlet borné par les rues Montégut, Clouet, Royale et Dauphine, désigné par le No 4 sur un plan de A. De Armas, en date de janvier 1884, mesurant 32 pieds de face à la rue Montégut sur une profondeur de 108 pieds 6 pouces et 4 lignes, Registre 95, page 151. Les améliorations sont un cottage en bois à deux corps de logis, désigné par le No 69 de la rue Montégut, loué à raison de $20 par mois.

19° UN TERRAIN avec les bâtisses, etc, qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues Montégut, Clouet, Royale et Dauphine, désigné par le No 5 sur un plan de A. De Armas, en date de janvier 1884, mesurant 32 pieds de face à la rue Montégut sur une profondeur de 108 pieds 6 pouces et 4 lignes. Registre 85. Page 637. Et ayant un cottage en bois connu par le No 71 rue Montégut, loué à raison de $16 par mois.

20° UNE PORTION DE TERRE avec les bâtisses etc., qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Montégut et Clouet, mesurant 179 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine, 159 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne du côté vers la rue Montégut, 191 pieds sur la ligne la plus près de la rue Clouet sur une première largeur dans le fond de 35 pieds 9 pouces et 2 lignes, puis sur une ligne s'étendant à un angle droit vers la rue Dauphine, 31 pieds 1 pouce et 2 lignes puis sur une ligne s'étendant à un angle droit vers la rue Montégut de 143 pieds 10 pouces et 3 lignes, registre 91 p. 44; 89, p. 604, ensemble avec une presse pour la mise en boite et une presse pour l'emballage, etc., et les améliorations qui s'y trouvent, désignées par les Nos 687, 689 et 691 rue Dauphine, et connues comme Dauphine Street Pickery et spécialement bâties et arrangées pour le commerce. La piquerie est louée à raison de $41 25 par mois à partir du 1er septembre 1884, et la résidence est louée à raison de $35 par mois.

21° UN TERRAIN avec les bâtisses etc qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues Montégut, Bourgogne, Dauphine et Clouet désigné par la lettre K sur un plan de A. de Armas, en date de janvier 1884 formant l'encoignure des rues Dauphine et Montegut, et mesurant 41 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur et face à la rue Montegut de 88 pieds Reg. 111. p. 951.

L'allée sur la rue Dauphine n'appartient pas entièrement audit lot, mais à environ deux pieds sur le lot du voisin.

Les améliorations sont connues par le numéro municipal No 77 rue Montégut et consistent en une maison en bois à deux corps de logis en encoignure est installée avec comptoir, étagère, et peut être utilisée soit pour magasin ou pour café, louée à raison de $23 par mois.

22° UN CERTAIN TERRAIN avec les bâtisses, etc. qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues Peters, Chartres, Clouet et Louisa, désigné par la lettre A, sur un plan de A. de Armas, en date de janvier 1884, mesurant 108 pieds et 3 lignes de face à la rue Peters, 107 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue de Chartres, 327 pieds 4 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Clouet, et 328 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Louisa. Registre 110, p. 697.

Les améliorations consistent en une maison vaste et solidement bâtie en briques, à deux étages, avec mansarde, ayant un grand corridor central, des appartements vastes et bien aérés, galerie et surmontée d'un observatoire qui commande une vue pittoresque de la ville et du fleuve; elle est bâtie dans le centre du lot de terrain original mesurant à peu près 208 pieds sur chacune des rues Peters et Chartres et environ 327 pieds de profondeur. Le terrain est parfaitement desséché; ses allées sont pavées et ses plates-bandes sont plantées d'une variété de luxuriants arbres fruitiers et d'ornement, et bien connue anciennement comme l'hospitalière et attrayante demeure de feu John G. Singham. Cette propriété, utilisée comme "bended warehouse," ascenseur ou fabrique, requérant des rues pavées, proximité au fleuve et au terminus du chemin de fer N O & Northeastern, offre d'égaux avantages pour un placement sûr et profitable, comme un home de confort supérieur et d'attrait local.

23° UN CERTAIN TERRAIN dans l'îlet borné par les rues Peters, Chartres, Clouet et Louisa, désigné par la lettre B, sur un plan de A. De Armas, daté de janvier 1884, et mesurant 30 pieds 2 lignes de face à la rue Peters, 30 pieds de largeur sur la ligne du fond, 197 pieds 4 pouces et 3 lignes sur le côté du lot A, vers la rue Louisa, et 198 pieds 3 pouces et 5 lignes sur le côté du lot C, vers la rue Clouet, Registre 110, page 697.

24° UN CERTAIN TERRAIN dans l'îlet borné par les rues Peters, Chartres, Clouet et Louisa, désigné par la lettre C sur un plan de A. De Armas, en date de janvier 1884 et mesurant 30 pieds et 2 lignes de face à la rue Peters, 30 pieds de largeur dans le fond, 198 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne du côté vers la rue Clouet; reg. 111, folio 697. Le lot touche au Louisiana Oil Works.

25° UN CERTAIN TERRAIN dans l'îlet borné par les rues Chartres, Peters, Clouet et Louisa, désigné par la lettre D, sur un plan de A. De Armas, en janvier 1884, mesurant 30 pieds de face à la rue Chartres sur 130 pieds de profondeur.—Registre 1 0, Folio 697

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 674 rue Chartres consistant en un cottage en bois nouvellement bâti.

26° UN CERTAIN LOT DE TERRE dans le carré borné par les rues Chartres, Peters, Clouet et Louisa, désigné par la lettre F sur un plan de A. De Armas, en date de janvier 1884, mesurant 30 pieds de façade rue de Chartres sur 130 pieds de profondeur, reg. 110, fol. 697.

27° UN CERTAIN LOT DE TERRE, dans le carré borné par les rues Chartres, Peters, Clouet et Louisa, désigné par la lettre F sur un plan de A. De Armas, date de janvier 1884, mesurant 30 pieds de façade rue de Chartres sur 130 pieds de profondeur, reg. 110, fol. 697.

28° UN CERTAIN LOT DE TERRE dans le carré borné par les rues Peters, Chartres, Clouet et Louisa, désigné par la lettre G, sur un plan de A. de Armas, daté de janvier 1884, mesurant 30 pieds 2 lignes de façade rue Peters sur 30 pieds de largeur au fond, 193 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur du côté du lot F vers la rue Clouet et 163 pieds 1 pouce 2 lignes sur l'autre côté, vers la rue Louisa. Reg. 110, fo 697.

29° UN CERTAIN LOT DE TERRE dans le carré borné par les rues Piété, Louisa, Royale et Dauphine, désigné par le No 1 et mesurant 32 pieds 2 pouces et 4 lignes de façade rue Piété sur 114 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur. Reg. 104. fo 642. Les améliorations comprennent une maison cottage en bois à double, nouvellement construite et recouverte en ardoises et désignée par le No 58 de la rue Piété, louée à $20 par an.

30° VINGT ACTIONS du fonds capital de la compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle Orléans.

31° UN BILLET (PROMISSORY NOTE) de Léonard Murphy de six cent cinquante piastres ($650) moins deux cent cinquante piastres ($250) payé en partie le 3 décembre 1879, daté du 24 juin 1879, payable le 1er décembre 1879.

32° UN BILLET (PROMISSORY NOTE) de W. A. Randolph, dix-neuf cent dix piastres cinquante-neuf sous ($1910 59), daté du 3 novembre 1874, payable douze mois après date, avec huit pour cent d'intérêt de la maturité à paiement.

33° UN BILLET (PROMISSORY NOTE) de W. A. Randolph de dix neuf cent dix piastres et soixante sous ($1910 60), daté du 3 décembre 1879, payable deux mois après date, avec huit pour cent d'intérêt de la maturité à paiement.

34° UN BILLET (PROMISSORY NOTE) de J. K. Farge de douze cent soixante-onze piastres et vingt-sept sous ($1271 27) daté du 1er septembre 1880 payable deux ans après date avec 8 pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'à paiement, sujet à un crédit de trois cent cinquante-sept piastres et soixante-dix sous ($357 70).

35° UN BILLET (PROMISSORY NOTE) de J. Brieglob, de douze cent treize piastres et vingt-sept sous ($1213 27), daté du 1er septembre 1880, payable douze mois après date avec 8 pour cent d'intérêt de la maturité jusqu'à paiement, sujet à un crédit de trois cent neuf piastres ($309).

36° UN BILLET (PROMISSORY NOTE) fait par C. Sporl, à l'ordre et endossé par Edouard S. Ivory, pour dix-sept cent trente et une piastres et dix sous ($1731 10), en date du 4 octobre 1880, payable soixante jours après date, avec 8 pour cent d'intérêt à partir de l'échéance.

Conditions de la vente.

Pour les billets-actions comptant. Pour les immeubles—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs; la partie à crédit à un et deux ans, ou à un deux et trois ans, de la date de la vente en billets garantis par hypothèque et par privilège de vendeur, endossés par eux, portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par privilège du vendeur, hypothèque spécial; les actes de vente contiendront la clause de non aliénation et de vente sans estimation, et 5 pour cent du montant en cas de procès pour honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans l'acte de vente. Les acquéreurs feront assurer les bâtisses pour une somme égale à celle due et transféreront les polices aux détenteurs des billets. Aussi, les acquéreurs assumeront, en sus du prix d'adjudication, le paiement des taxes de ville et d'Etat en 1884, et toutes les taxes subséquentes. Ils déposeront entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication, 10 pour cent du prix; et les acquéreurs venant à faillir à leur contrat d'achat, et à passer l'acte de vente dans les 15 jours suivant celui de l'adjudication, il seront considérés en défaut par cette seule omission.

Mais pour la propriété décrite en douzième lieu, l'acquéreur paiera comptant $6,100 en outre de 8 pour cent d'intérêt dessus, du 7 mars 1882, montant de la première hypothèque en faveur de H. Matetta, et le reste, s'il en est, aux conditions mentionnées ci dessus pour les autres propriétés.

Et relativement à la propriété vingtième décrite, l'acquéreur retiendra entre ses mains le montant de son enchère jusqu'à concurrence de $8636 37 et en assumera le paiement d'une hypothèque spéciale en faveur des enfants-mineurs de Christian Sporl, conformément à un acte de W. J. Castell, daté du 10 octobre 1877, lequel montant sera garanti par le privilège du vendeur et une hypothèque spéciale et payable à la majorité respective, de chacun des mineurs; l'acquéreur paiera sur la dite somme un intérêt annuel de cinq pour cent, et en cas éventuel de défaut, et paiera ponctuellement toutes les taxes sur la propriété, assurera les bâtisses pour leur pleine valeur, et transférera la police aux dits mineurs, et gardera les bâtisses en bonne état de réparation, et le reste du prix, s'il y en a, aux susdites conditions pour les autres propriétés.

Les actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

9 fév—9,12,16,23—mars 1,8,15.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

SPLENDIDE RÉSIDENCE

Rue de l'Esplanade, entre Remparts et Bourgogne.

Magasin et Résidence, en briques, rue St Louis, entre Chartres et Vieille-Levée.

Résidence en bois, 92 rue Colisée, entre Joséphine et St André.

PAR GIRARDEY & MACON, encanteurs.—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mars 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° LA SPLENDIDE PROPRIETE anciennement habitée par feu le SENATEUR JOHN SLIDELL, désignée par les Nos 128 rue Esplanade, et 129 rue du Quartier, entre Remparts et Bourgogne.

La propriété mesure 67 pieds 1 pouce de face sur chacune des rues Esplanade et Quartier et 208 pieds 8 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue des Remparts, 208 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale—les deux profondeurs s'étendant de la rue de l'Esplanade à la rue du Quartier.

Les améliorations se composent d'une maison de résidence, très substantiellement construite, à trois étages, en briques, et avec attique. Elle est richement finie partout, a des manteaux de cheminées en marbre, des portes en acajou massif, des fenêtres avec des glaces françaises, et une verandah double en fer sur la devanture et sur le côté.

Il y a au premier étage un vaste corridor, trois beaux salons et une salle à manger avec portes à coulisse, lustres à gaz.

Le second et le troisième étage ont chacun un corridor et cinq grands appartements à coucher, tous bien éclairés et admirablement bien aérés.

La bâtisse de l'aile est en briques à 2 étages et contient salle à manger, salle de billards, chambres à bain et chambre pour les domestiques, cuisine, lingerie et cave. La remise et les écuries font face à la rue du Quartier, sont en briques et à deux étages et ont tous les agréments accessoires.

La cour est pavée en pierres et le reste du terrain forme un jardin d'ornement. Dans la cour, il y a hydrant et cuve. Les installations de gaz appartiennent à la maison et seront vendues avec la propriété.

L'emplacement de la propriété, sur cette belle avenue, est charmant et digne d'attirer l'attention de ceux qui cherchent un "home." Le local est très convenable pour une institution d'utilité particulière ou publique.

La propriété est occupée par Mlle Fitzgerald, comme maison d'éducation, à qui elle est louée jusqu'au 30 sept. 1884.

2° LA BATISSE—MAGASIN ET MAISON DE RESIDENCE—désignée par le No 17 de la rue St-Louis, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Peters et Chartres.

Le terrain mesure 32 pieds 7 pouces et 6 lignes de façade rue St-Louis sur 161 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence et un magasin en briques, à 2 étages, avec mansarde, un entrepôt en briques, à 2 étages, dans le fond, et porte-cochère sur la rue. Cette propriété est vis-à-vis de la maison de commerce de MM. A. Rochereau & Cie. et entre celles de MM Lafitte, Dutilho & Cie. et de A. Delpit, et à proximité de l'Hôtel St-Louis qui sera rouvert prochainement sous des auspices plus favorables qu'elles ne l'auront jamais été, près du Bonded Warehouse du N. O. Sugar Refinery et des gares de chemin de fer et du débarcadère des bateaux de la côte.

La propriété n'est qu'en partie occupée. La résidence est louée jusqu'au 1er octobre 1884, à raison de $360 par an; l'entrepôt à raison de $180 par an, sans bail. Le reste est inoccupé.

3° LA BELLE RÉSIDENCE en bois, à 2 étages, construite dans le genre moderne, désignée par le No 92 de la rue Colisée, dans l'îlet borné par les rues Colisée, Chestnut, St-André et Joséphine. Le terrain a 50 pieds de face à la rue Colisée sur 146 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue St André et 12 pieds et 5 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, bien disposée et bâtie, dans le style moderne, retirée de la rue avec galerie double, au devant, corridor et salons doubles. Salle à manger à la suite du corridor entre de l'office et de la cuisine au premier étage et au second. Le terrain est occupé par un jardin, citerne et gaz partout.

Cette propriété touche à celle de M. E. Conery et sera vendue sujette au bail du locataire qui échéant le 3 septembre 1884; elle rapporte $720 par an.

Tous autres détails particuliers seront donnés au moment de la vente.

Conditions—1/3 ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à un crédit de un et deux ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes clauses usuelles de 7 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées de manière à couvrir le montant non payé par l'acquéreur, et la police transférée au porteur des billets. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. En outre du montant de leurs enchères les acquéreurs déposeront et payeront au comptant à l'encanteur les frais d'impression et de la vente de la propriété.

Un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le prix de la vente sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Jos. Bouny, notaire.

2 fév—2,3,9,10,16,17,23,24—1 mars—8 la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

EMPLACEMENT DE CHOIX

—POUR—

Bâtir des résidences spacieuses et aristocratiques

SUR L'AVENUE ST-CHARLES

Où l'on fait de magnifiques améliorations et près des résidences de MM. Green, Airey, Janin et McDermott.

A UN LONG CREDIT.

Succession de Mme Margaret Ann Jacobs, veuve de Henry Joseph Budington.

No 4030—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 9 février 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 4 janvier 1884, et rendu dans la susdite succession, les propriétés de ville de grande valeur ci-dessous décrites, à savoir:

L'îlet entier de terre situé dans la partie supérieure du Quatrième District ou District des jardins, borné par l'Avenue St Charles, les rues Carondelet, Sixième et Septième, ayant une façade totale d'environ 954 pieds 7 pouces sur chacune des rues St Charles et Carondelet sur 300 pieds sur chacune des rues Sixième et Septième—décrit comme l'îlet No 115 d'après le plan original des faubourgs subdivisé d'après un plan par Arthur De Armas, député-voyer de la ville, en date du 26 décembre 1883.

Cette propriété de choix est située dans une des parties les plus accessibles et les plus pittoresques de l'Avenue St Charles et formera le seul terrain propre à des résidences de première classe sur une de nos belles "Résidence Boulevard" qui par ses embellissements magnifiques est la cause de demande toujours croissante—de terrains y faisant face ou y touchant.

Les personnes désirant acquérir des sites pour résidences de choix sont invitées à examiner les plans proposés, par portions, et à faire savoir leurs désirs à l'encanteur—VENTE POSITIVE—L'attention des capitalistes est spécialement appelée.

CONDITIONS—1/4 ou plus COMPTANT, au gré de l'acquéreur; la portion à crédit de UN, DEUX ET TROIS ANS en paiements annuels égaux pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final; 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, lesquels devront être divisés de manière à satisfaire l'intérêt et la convenance des parties intéressées.

Les taxes sont payées jusqu'au 31 décembre 1883, et l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues en 1884, en sus du prix d'adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur le prix de l'achat au moment de l'adjudication, afin de lier la vente.

Acte ou actes de vente pardevant Jas. Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.

5 jan—5 6 8 12 13 19 20 26 27 fév2 à la date.

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence attrayante dans le 4me District.

Magnifique résidence cottage à un et deux corps de logis.

Succession de Margaretha Lehmann.

No 9209—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, Encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 16 février 1884, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 10 janvier 1884 et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Philip, Soraparu et St Thomas. Il forme le coin des rues Chippewa et Philip et mesure 31 pieds 9 pouces de face à la rue Chippewa sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Philip entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une jolie résidence en bois à deux corps de logis, parfaitement bâtie, désignée par les Nos 310 et 310 1/2 rue Chippewa. La résidence est du genre moderne, bien bâtie avec quantité d'ouvertures bien finies, plafonds élevés, cour pavée, cuve, gaz, etc.

2° Un autre morceau de terre situé dans le même district et le même îlet que celui décrit plus haut et y attenant mesurant 24 pieds 7 pouces de face à la rue Chippewa sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une jolie résidence-cottage en bois, à un corps de logis, confortablement bâtie, désignée par le No 312 rue Chippewa. Cette résidence est élevée et éloignée du trottoir, ayant une belle galerie à front avec des grandes ouvertures, plafonds élevés, cour pavée, cuve, gaz, etc. Ces propriétés sont situées dans un voisinage agréable où sont très recherchées comme maisons de résidence et comme placement sûr et rémunératif.

D'après un plan par L. Eiosenstein, voyer, daté du 8 septembre 1823 et dépo é au bureau de l'encanteur.

Toutes les mesures sont plus ou moins.

Conditions—1/3 ou plus comptant au gré des acquéreurs et la portion à crédit à 1 et 2 ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses usuelles de huit pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant; l'assurance des améliorations et le transfert des polices aux détenteurs des billets. Les acquéreurs assumeront les taxes pour 1884, en sus du prix de vente. 10 pour cent du prix d'achat au comptant seront requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. R. Whittaker, notaire, aux frais des acquéreurs.

12 janv—12, 19, 26, 2, 9, 16 fév

V. WEHRMANN

136......Rue Royale......136

Entre Toulouse et St-Pierre.

MERCERIE, PARFUMERIE, PAPETERIE, VARIETE, JOUETS D'ENFANTS.

Accordéons, Harmonicas, Cordes de Violon, Guitare, Zither, etc.

Machines à coudre neuves et de seconde main. Fils, soie, aiguilles huile et fournitures pour Machines à coudre.

Eventails pour tous genres de machines à coudre. Les plus simples, les plus faciles à adapter et donnant le meilleur résultat. Prix 75 cts.

V. Wehrmann, MECANICIEN de 13 ans d'expérience, s'occupe de la réparation de toute genres de Machines à coudre.

Fabrication de pièces sur commande.

Toutes les réparations sont garanties.

Plaquage en fer de formes pour cordonniers.

Inspection et réparation de machines à coudre à l'usage des chemisiers, cordonniers et fabricants de sacs. S'adresser au No 136 rue Royale.

5 .. ti—1an

MONTREZ VOS COULEURS

PROCLAMATION

—DE—

WARWICK,

Grand Maréchal de l'Empire.

A tous les loyaux sujets de Sa Majesté, le Roi du Carnaval—Salut:

Attendu que la fête annuelle de notre Très Gracieux Souverain, REX, approche; et en l'honneur de son arrivée prochaine, tous les loyaux sujets sont requis d'arborer à leurs demeures et à leurs magasins, le drapeau du Roi, le LUNDI, 7 janvier 1884; et, en témoignage de leur joie de son retour, continueront d'arborer le drapeau du royaume jusqu'au Mardi Gras

Dieu sauve le Roi,

WARWICK,

Grand Maréchal de l'Empire.

Officiel:

Esrv, septième secrétaire.

Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1883, le 1012ème du règne de Sa Majesté

30 déc—

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à crédit et à longue échéance.

Habitation sucrière 'Indian Camp.' Améliorée d'une belle maison de résidence dans la paroisse Iberville, Louisiane, à environ 18 milles du village de Plaquemines, rive gauche du fleuve Missisippi, également convenable pour la culture du riz ou du coton.

Succession de Mme Margaret Anne Jacobs, veuve de Joseph Budington.

No 4030—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, Encanteur - Bureau, 10 rue Carondelet—SAMEDI, 16 février 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, à la Nouvelle Orléans, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 4 janvier 1884, rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre ou plantation connu comme le Indian Camp, situé dans la paroisse Iberville, rive gauche du fleuve Mississippi, mesurant 34 1/2 arpents sur le dit fleuve, avec la profondeur y appartenant étant une moitié du Point où est située ladite habitation, plus ou moins, d'après le certificat du voyer, en date de Plaquemine du 14 mars 1877. Elle contient, par "U. S. Field Notes", 996 12/100 acres—mais d'après le rôle de Taxes, 1100 acres, et est vendu pour ce que cela peut être plus ou moins.

2° Aussi, un autre certain morceau de terre, situé dans ladite paroisse d'Iberville, Lne., à environ 18 milles du village de Plaquemine, mesurant 18 arpents de façade sur le fleuve Mississippi et s'étendant avec des profondeurs irrégulières et ayant 250 arpents de superficie aussi, plus ou moins.

Les terrains sus-décrits sont attenant l'un aux autres et établis comme plantation sucrière, ensemble avec les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent.

Lorsque le Général C. C. Camp la possédait, la propriété propre n'était pas seulement connue comme ayant été une des plus hospitalières, mais comme une des plus vastes et des plus attrayantes de la côte du fleuve. La propriété est désirable pour les cultures heureuses de riz et de coton qui s'y sont faites. Tous autres renseignements seront fournis à la vente.

Conditions—1/4 ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit à un, deux et trois ans, pour des billets subdivisés pour convenir aux parties intéressées, spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 7 pour cent par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication sera exigé pour rendre certaine la vente au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.

9 jan—9 12 19 26 fév 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Sixième District

Dans les rues Léontine, Laurel, Live Oak et Valmont.

Succession d'Ann Farmer Hepe.

No 9947—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur—Bureaux, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 9 février 1884 à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date 2 janvier 1884, ordre supplémentaire daté le 4 janvier 1884, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, savoir—

1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, servitudes et privilèges, bâtisses, etc., situé dans le faubourg Rickerville, sixième district de la Nouvelle Orléans, îlet No 16 de l'ancien plan du dit faubourg, formant maintenant l'îlet No 185 sur le plan dressé par Henry C. Brown, arpenteur, borné par les rues Valmont, Laurel, Léontine et Live Oak, aujourd'hui Constance. Le dit lot est désigné par le No 24 sur deux plans, l'un tiré par S. Buisson et W. T. Thompson, arpenteurs, daté le 24 mars 1849, et l'autre par Adolphe Knell, architecte, daté du 19 janvier 1852, déposés au bureau de James Graham, ancien notaire de cette ville.

Le dit lot de terre mesure, d'après un document annexé à un acte de vente de Jules C. Aucoin, passé pardevant E. Commagère, recorder de la paroisse Jefferson, en date du 16 novembre 1866 27 pieds 2 pouces 6 de face à la rue Léontine, sur 138 pieds 1 pouces 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Cette propriété a été achetée de Thos. G. Davis, par le pardevant T. McCormack, recorder, daté du 20 juillet 1869. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et comprenant un cottage en bois composé de 4 chambres.

2° Deux lots de terre situés dans le même faubourg et îlet que la propriété ci-dessus décrite, et désignés par les Nos 22 et 23 de l'îlet No 16, mesurant chacun 27 pieds 2 pouces de face à la rue Léontine, sur une profondeur de 158 pieds 11 pouces et 7 lignes, entre lignes parallèles. Cette propriété a été acquise de Jules Aucoin pardevant E. Comagère, recorder à l'époque, à la date du 28 novembre 1866.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage en bois composé de 4 chambres, et une autre maison en bois avec 4 chambres. Chaque maison a des cuves.

3° Six lots de terre situés dans le même îlet et le même district que la propriété ci-dessus décrite, et désignés par les Nos 5, 6, 7, 8 et 9 sur les plans mentionnés plus haut, ayant les dimensions suivantes. Le lot No 4 mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Laurel, 169 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne qui le joint la rue Léontine et 162 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne latérale du lot No 5. Le No 5 mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 162 pieds 9 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 4 et 155 pieds 7 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 6. Le lot No 6 mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Laurel sur 155 pieds 7 pouces sur la ligne latérale du lot No 5, et 148 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne latérale du lot No 7. Le lot No 7 mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de 148 pieds 5 pouces sur la ligne latérale du lot No 6, et 141 pieds 3 pouces sur la ligne latérale du lot No 8. Le lot No 8 mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de 141 pieds 3 pouces sur la ligne latérale du lot No 7 et 134 pieds 1 pouce sur la ligne latérale du lot No 9. Le lot No 9 mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 134 pieds 1 pouce sur la ligne latérale du lot No 8 et 120 pieds de profondeur et face à la rue Valmont, dont il forme le coin. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant ce qui suit: sur les lots 7, 8 et 9 formant le coin des rues Valmont et Laurel un cottage en bois à double corps de logis contenant 3 chambres, et une cuve de chaque côté, et une autre cottage en bois à double corps de logis ayant aussi 3 chambres de chaque côté. Toutes les propriétés ci-dessus décrites seront vendues en petits lots conformément aux plans de A. Toledano, architecte, en date du 4 janvier 1884, qui seront exposés à la vente et qui sont déposés au bureau des encanteurs.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de 1 et 2 ans en billets garantis spécialement par hypothèque et privilège du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant des dits billets. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des billets. Il sera exigé en outre de l'acquéreur un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'achat, au moment de l'adjudication, pour répondre de la vente.

Actes de vente pardevant W. J. Castell, notaire aux frais des acquéreurs.

5 janv—5 12 19 26—2 9 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente péremptoire pour opérer un partage, sans limite.

Une maison de résidence en briques.

Coin Nord Ouest des rues Tremé et Ste-Anne.

Dans l'affaire de L. P. Delachaise vs. Charles Duvergier.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux. No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 16 février 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Righter, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, rendu et signé le 3me jour de janvier 1884, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré No 51, terrain No 8 du dit carré conformément à un plan de A. Bourgerol, voyer, en date du 7 août 1838, déposé en l'étude de Théo. Seghers, notaire en cette ville, d'après le devis No 44. Le dit carré étant borné par les rues Tremé, Marais, Ste. Anne et Dumaine.

Le dit terrain forme le coin nord-ouest des rues Tremé et Ste-Anne et mesure 32 pieds de façade rue Tremé sur une profondeur et façade de 105 pieds rue Ste-Anne, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la maison de résidence en briques à 2 étages avec attique, commodément bâtie, désignée par le No 157 rue Tremé, ayant un grand corridor, 2 grands salons, une salle à manger, cuisine et d'autres agréments au premier étage. De grands appartements à coucher, galerie, corridor et mansardes. Une bâtisse de dépendance, à 2 étages, une cour briquetée et une grande verandah en fer de chaque côté des façades rues Ste-Anne et Tremé. Avec de convenables réparations, la propriété pourrait devenir une maison de premier ordre, confortable et productive.

Conditions—Un tiers ou le tout comptant, à l'option de l'acquéreur; le reste à crédit à un et deux ans pour des billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets; les bâtisses devant être assurées, et les polices d'assurance transférée aux détenteurs des billets. Les taxes dues et exigibles en 1884 assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé sur le prix de vente pour garantir la vente.

L'acte de vente pardevant Jas. Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Jan 9, 12, 19, 26; fév 2. 9. 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante d'actions de bâteau à vapeur.

Succession de John W. Cannon.

No 5858—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E GIRARDEY. Encanteur—Bureau, 10 rue Carondelet—MARDI, 19 février 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un décret de l'Hon F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District, Division "C", en date du 19 décembre 1883 et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° 1000 Actions du fonds capital de la Compagnie Coast and Miss. River Packet, valeur au pair $100 l'action, selon les certificats en date du 12 oct. 1881. 5 de 100 actions chacune numérotées du 1 au 5, inclusivement; 9 de 50 actions chacune, numérotées de 6 à 10, inclusivement, et de 12 à 15, inclusivement—1 pour 40 actions numérotées 11 et d'une action numérotée 16. Aussi,

888 Actions du fonds capital de la Compagnie "New Orleans & Memphis Packet", valeur au pair $100 l'action, selon le certificat en date du 12 janvier 1879, de 100 actions, et le certificat No 27, même date, de 50 actions, et aussi 588 actions.

Conditions—Comptant avant le transfert.

31jan—31 fév3 9 12

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

Succession de Nicholas Baumgarden et son épouse.

VENTE IMPORTANTE

De Propriétés améliorées et terrains nus dans les Premier, Quatrième et Sixième Districts,

ET ACTIONS D'ASSURANCE.

VICTOR E. BAUMGARDEN vs. MARIETTA SCHOPP, épouse de Charles L. Schopp, et als.

No 9,456.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur- Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 15 mars 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage, rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Hon. N. H. Righter, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 16me jour de janvier 1884 et signé le 21 janvier 1884, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir:

ACTIONS D'ASSURANCES.

15 actions de la compagnie d'assurance Lafayette.

10 actions de l'association d'assurance de la Nouvelle-Orléans.

6 actions de la compagnie d'assurance Germania.

5 actions de la compagnie d'assurance Teutonia.

Propriétés améliorées et terrains nus.

Propriétés du Premier District.

1° **Un lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce Julie et St-Joseph, mesurant 24 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 86 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages, désigné comme No 190 de la rue Tchoupitoulas, loué à M. Henry Haller à raison de $20 par mois.

2° **Deux lots de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Race, Robin, St. Thomas et Religieuse, désignés comme lots Nos 1 et 2, se touchant et mesurant chacun, au pied américain, 31 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Race sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles, le lot No 1 forme l'encoignure des rues Race et St Thomas.

Cette propriété est louée à M. Joseph Laguens à raison de $10 par mois

3° **Trois lots de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orange, Richard, St-Thomas et Religious, désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3, se touchant et mesurant comme suit; à savoir—

Le lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Orange sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 2 1/2 lignes entre lignes parallèles.

Le lot No 2 mesure 26 pieds de face à la rue Orange sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 2 1/2 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 1, 33 pieds 11 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond. 31 pieds 11 pouces 5 lignes jusqu'à ce qu'il touche la ligne du fond du lot No 3 et 127 pieds 10 pouces 5 1/2 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 3.

Le lot No 3 mesure 25 pieds 10 pouces 2 1/2 lignes de face à la rue Orange sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 1/2 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations sur lesdits trois lots de terre sont désignées comme les Nos 54, 56 et 58 rue Orange et ont loués à mois comme suit: le No 54 un lot double sur la rue Religious à James Frawley à raison de $15, le No 56 à veuve Garfield à raison de $5 et le No 58 à Geo. Stevens à raison de $8.

4° **Un lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouve situé dans le même district et îlet que les lots ci-dessus décrits, mesurant 25 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Religious sur une profondeur de 99 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, et est inclus dans le loyer du No 54 rue Orange.

Propriétés du Quatrième District.

5° **Deux lots de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée ou Tchoupitoulas et Public Landing ou Water; les dits lots se touchent dans le fond et sont désignés par les Nos 8 et 13 et mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No 8 mesure 25 pieds 9 pouces et 7 lignes de face au dit Public Landing ou rue Water, 25 pieds 10 pouces 6 1/2 lignes de largeur dans le fond, 91 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 9 et 91 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 7. Le tout au pied américain.

Le lot No 13 mesure 25 pieds 11 pouces et 6 lignes de face sur la rue Levée ou Tchoupitoulas, 25 pieds 10 pouces et 6 1/2 lignes de largeur dans le fond, 91 pieds 10 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 12 et 91 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 14, le tout au pied américain.

Les dits lots se touchent dans le fond, s'étendent et traversent le dit îlet de la rue Tchoupitoulas à la rue Water et sont loués à F. Xiques, à raison de $10 par mois.

6° **Un lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans la batture, dans l'îlet ou carré borné par la Levée, Public Landing ou Water, Joséphine et Jackson, désigné comme lot No 3, étant une partie du lot No 3, décrite sur un plan de Schreiber, ingénieur, le 28 avril 1836, déposé dans le livre de plans No 2, en l'étude de Geo. Marks anciennement notaire en cette ville; le dit lot mesure, plus ou moins, 21 pieds de face au Public Landing ou rue Water, sur une profondeur d'environ 55 pieds et environ 21 pieds de face à la rue Levée ou Tchoupitoulas.

Les améliorations sur ledit terrain comprennent une bâtisse en briques à deux étages No 714 de la rue Tchoupitoulas, louée à M. Robert Weis à raison de $40 par mois.

7° **Un certain terrain**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Constance et Laurel, désigné comme le lot No 2 de l'îlet No 17 sur un plan de Bougerol, voyer, en date du 27 avril 1831, le dit lot mesurant, au pied anglais 31 pieds 11 pouces de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations du dit terrain comprennent des bâtisses à un étage connues sous le No 144 de la rue Jackson, louées à Mme Harris à $5 par mois.

8° **Un terrain**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et carré comme le terrain ci-dessus décrit et adjacent au même. Il est, désigné par le No. 3 et mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations dudit terrain comprennent un cottage double à un étage, en bois, désigné sous les Nos. 146 et 146 1/2 rue Jackson, et loué actuellement à M. Henry N. Heinman et au capt. J. Chandler à raison de $18 par mois.

9° **Deux certains morceaux de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Laurel et Annunciation. Les dits terrains sont désignés par les lettres et numéros A 1 et A 2. Ils sont contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun 15 pieds 11 3/4 pouces de largeur, sur 28 1/2 pieds de profondeur et sont tous deux pris de l'arrière plan d'une plus grande partie de la terre qui fait partie du terrain No 8 du dit carré faisant face à la rue Laurel.

10° **Un terrain**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Magasin, Camp, Washington et Sixième, lequel terrain est désigné par le No 1 et forme le coin des rues Magasin et Washington, mesurant 30 pieds 1 pouce et 3 lignes de façade rue du Magasin sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Washington.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages, double, No 767 rue Magasin, arrangée pour les affaires et pour résidence, le rez-de-chaussée du coin étant un emplacement pour pharmacie; le tout loué à Dr Thuem, à $50 par mois.

11° **Un terrain**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et carré d'îlot, comme le terrain dernièrement décrit et contigu. Le même est désigné comme le terrain No 2 et mesure 30 pieds 1 pouce et 2 lignes de façade rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations comprennent une maison de résidence confortable en bois, à deux étages, connue sous le No 769 rue des Magasins, continuellement occupée et louée par M. Delahoussaye, à $40 par mois.

Propriétés dans le Sixième District.

12° **Un certain terrain ensemble avec** les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville et compris entre les rues Magazine, Camp, Webster et la Upper Line de Bloomingdale, est désigné par le No 32, et est subdivisé en 21 lots, numéros 1 à 21 inclusivement et mesurant, plus ou moins, à peu près 299 pieds 8 pouces de face à la rue Magasine, 29 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue du Camp, 255 pieds de face à la rue Webster et 285 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la ligne qui le divise de Upper Line de Bloomingdale.

Le dit îlet est entouré d'une clotûre et renferme une petite maison qui est occupée par Antoine Gonzalès et louée par lui à raison de $6 par mois.

Conditions de la vente.

Pour les actions de Compagnies d'Assurances, comptant, avant le transfert. Pour les propriétés foncières, un tiers comptant; et le reste du prix d'achat à un crédit de un et deux ans, du jour de la vente, en billets des acquéreurs, à leur propre ordre, et par eux endossés, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, les dits billets devant être divisés en coupons, de telles sommes correspondantes que le juge le divisera, et les héritiers pendantes aux intérêts de les dits billets devant être garantis non seulement par hypothèque et privilège de vendeur, mais encore par une hypothèque spéciale sur les différentes propriétés, et avec les clauses usuelles que dans le cas de non paiement des dits billets ou d'une partie des billets payés à échéance, les acquéreurs paieront cinq pour cent, frais d'honoraires de l'avocat qui pourrait plaider pour recouvrer le montant des dits billets.

Les acquéreurs devront assurer les améliorations pleinement et transférer les polices aux héritiers et assumer en sus du montant de leurs enchères, et les dits risques, le paiement de toutes les taxes d'Etat de 1884, et déposer 10 pour cent au comptant, au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant M Joseph D. Taylor, notaire. No 170 rue Commune.

8 fév—8,10,16,23 fév—mars 1,8,9,14,15.

MaraisStreetSteam Brewery

H. F. STURCKEN,

90, 92, 94 et 96 RUE MARAIS,

Entre Conti et St-Louis.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

RUE DES REMPARTS.

No 271 rue des Remparts, entre Ursulines et Chemin du Bayou.

Maison de résidence pour famille, complète et élégante.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 16 février à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St-Charles rue St Charles, entre Gravier et Commune, **pour cause de départ du propriétaire**

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Remparts, St-Claude, Ursulines et Chemin du Bayou, mesurant 30 pieds de façade rue Remparts, 23 pieds de largeur sur la limite inférieure, sur des profondeurs irrégulières, de 94 pieds, le tout d'après le plan de A. de Armas, député-voyer de la ville, et ingénieur civil auquel on devra se référer pour obtenir des dimensions exactes.

Les améliorations comprennent une maison de résidence de famille bien bâtie, en briques, à deux étages avec attic, couverte en ardoises, nouvellement remodelée et parfaitement réparée. Il y a au premier étage un vaste corridor, deux grands salons avec manteaux de cheminée en marbre blanc, salle à manger, office, etc. Au second étage, il y a cinq chambres à coucher, chambre à bain, etc, cabinet d'aisance au premier et au second; bâtisse de dépendance de 2 étages, ayant chambre à repasser le linge, cuisine, au premier étage, et une grande chambre au second; passage conduisant aux deux bâtisses, écurie, citerne, hydrant, gaz partout, et une grande cuve ou un réservoir sur le toit, grande vérandah en fer faisant face à la rue des Remparts.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un crédit de 1 à 2 ans, en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir de la vente jusqu'à parfait paiement, avec la clause de 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets ou d'une partie des billets. L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication les taxes de l'année 1884, et devra assurer les bâtisses pour un montant égal à celui des billets fournis, rembourser les primes d'assurance non expirées, et faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant des enchères au moment de la vente. Le vendeur se réserve le droit et le privilège de livrer à l'acquéreur les bâtisses vers le 1er avril 1884, sans payer de loyer ou d'autres frais.

Les visiteurs sont admis de 2 à 5 heures P. M.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur. 9fév—

Propriétés Améliorées de Grande Valeur

Dans le Quatrième District.

Coin des rues Magazine et Troisième, une grande bâtisse en briques à deux étages avec verandah.

Rue Magazine, entre Troisième et Quatrième, maison en bois et dépendances, etc.

Succession de Louis Faessel.

No 46—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 16 février 1884, à midi il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 5 janvier 1884, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No A. 1. sur un plan d'Arthur de Armas, député-voyer, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Troisième, Quatrième et Constance, mesurant conformément audit plan 50 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 110 pieds 6 pouces. Les améliorations consistent en une grande bâtisse en briques à deux étages avec verandah formant l'encoignure des rues Magazine et Troisième, avec corridor et salons au premier. Une bâtisse en bois à deux étages divisé en 5 chambres au premier.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No B sur un plan de M. Arthur De Armas, touchant au lot A 1 ci-dessus décrit sur un plan d'Arthur DeArmas, député voyer de la ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Troisième, Quatrième et Constance, mesurant, conformément audit plan, 43 pieds 9 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de 110 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison en bois avec dépendances, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste en un crédit de un, deux, trois et quatre ans, à partir de l'adjudication, avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, garantis par hypothèque spéciale et par le privilège de vendeur sur la propriété, avec la clause de non aliénation; cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire; les bâtisses doivent être tenues assurées pour le montant des billets et la police doit être transférée au détenteur des billets, et toutes les clauses de garanties usuelles.

Les acquéreurs assumeront toutes les taxes de l'année 1884 en sus du prix de leur adjudication, et devront faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. F. Coffy, notaire, aux frais des acquéreurs.

12 jan—12 19 26—fév 2 9 16.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de choix dans le Deuxième District,

Rue Robertson, entre Dumaine et St-Philippe.

Succession d'Alcide St-Hubert.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E. No 10,220.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 1 mars 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre les rues Gravier et l'allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 2 février 1884, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Villeré, Dumaine et St Philippe mesurant 37 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Robertson, sur une profondeur de 128 pieds ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire aux frais de l'acquéreur et devra payer, en sus de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux, pour lier la vente.

5 fév—5,9,16,23, fév 1,8 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District,

Rue Neuvième, entre Laurel et Constance

Dans la succession de James Carwin et sa veuve.

Nos 10,238 et 9810 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Divisions B et C.

PAR B. ONORATO, Encanteur Bureaux 45 rue Royale—SAMEDI, 23 février 1884 à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, d'après et en vertu de deux ordres de les Hon. W. T. Houston et F. A. Monroe, juges de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Divisions B et C, datés respectivement du 18 janvier 1884, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 46, compris entre les rues Laurel, Live Oak (maintenant Constance), Huitième et Neuvième, et désigné par le No 14 sur un plan de H. Moelhausen, daté du 4 mai 1844, et mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Neuvième sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles. Mesure américaine.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt de 10 0/0 comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.

19 jan—19 26—fév 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District.

Coin des rues Bordeaux et St. Denis.

Succession de Thomas Morrissey.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B—No 9504.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux 45 rue Royale—SAMEDI, 23 février 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon W. T. Houston, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 18 janvier 1884, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre contigüs, situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Bordeaux, Valence, Dryades et St. Denis, désignés par les numéros 1 et 2, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Bordeaux sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme le coin des rues Bordeaux et St Denis. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant O. DeArmas, notaire, aux frais des acquéreurs.

L'acquéreur payera, en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur le prix de l'achat au moment de l'adjudication, afin de lier la vente.

19janv—19, 26 - 2, 9, 16, 23 fév.

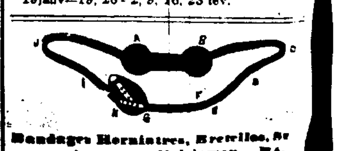

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles; Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

153 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

jnl —1 an